Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget primitif 2026 – Budget annexe transport

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2025-243

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Il a été exposé,

Le budget primitif 2026 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **12 846 816 €** en section de fonctionnement ;
- **262 956 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 13 109 771 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	12 768 794	Réelles	12 779 060
Ordre	78 021	Ordre	67 756
TOTAL	**12 846 816**	**TOTAL**	**12 846 816**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	195 200	Réelles	184 934
Ordre	67 756	Ordre	78 021
TOTAL	**262 956**	**TOTAL**	**262 956**

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (78 021 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (67 756 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Depuis le début de l'année 2022, les dépenses liées au fonctionnement de la DSP Linéad sont impactées par une conjoncture inflationniste qui engendre une hausse importante des coûts d'indexation.
Pour rappel, le coût d'indexation était de +1 100 000 € en 2022, +1 600 000€ en 2025 et sera de +1 700 000 € en 2026.

Dans un contexte de transition écologique et de renforcement des politiques publiques en faveur de la mobilité durable, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage dans une nouvelle phase stratégique et opérationnelle déterminante. L'année à venir sera marquée par trois grands axes structurants :

- Élaboration de son plan de mobilité, outil stratégique d'organisation et d'amélioration des mobilités

En prévision de la révision du service public de transport, la collectivité pilote l'élaboration du plan de mobilité simplifié, dans la perspective d'améliorer l'accessibilité et la mobilité pour tous (en réduisant notamment les inégalités territoriales en termes de mobilité), de réduire l'impact environnemental des déplacements (en coordonnant, notamment, les différents modes de mobilité), de renforcer l'attractivité du territoire (pour soutenir le développement économique local, mais aussi faciliter l'accès aux services et loisirs) tout en intégrant les enjeux de santé et de qualité de vie (en encourageant l'activité physique et en réduisant le stress liés aux déplacements).

- Développement de la mobilité durable, et en particulier des mobilités actives, selon les engagements pris dans le cadre du programme AVELO3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

En cohérence avec les objectifs de neutralité carbone et de résilience territoriale, la communauté d'agglomération poursuit le déploiement de solutions de mobilités actives par l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives qui, au-delà du renforcement du vélo et de la marche sur l'ensemble du territoire, mettra l'accent sur l'intermodalité.

- Révision du service public de transport (anticipation de la fin Délégation de Service Public [DSP])

Le renouvellement du service public de transport collectif de voyageur est en préparation active, avec une orientation affirmée vers la performance opérationnelle (pour garantir une meilleure efficience du réseau), la qualité de service au bénéfice des usagers (en mettant l'accent sur la ponctualité, la fréquence et la satisfaction client) l'accessibilité universelle (y compris des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), par la mise en conformité des infrastructures et l'adaptation des véhicules et services).

2026 sera également l'occasion de renforcer la sécurité des transports scolaires : maintien des contrôles et réflexion sur le déplacement du pôle d'échanges scolaires actuellement situé au Champ de foire.

La conduite de ces projets s'inscrira bien évidemment dans une logique de rigueur et d'anticipation :

- Respect des calendriers liés aux projets stratégiques et réglementaires,
- Bonne coordination avec les instances décisionnelles (élus, autorités organisatrices, commissions, comité des partenaires),
- Suivi strict des engagements budgétaires, pour garantir une gestion responsable et durable des ressources publiques.

Les **dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** et **recettes réelles de fonctionnement (RRF)** pour 2026 se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 192 747	12 174 429
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	435 706	439 365
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000	2 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 076	147 000
66	CHARGES FINANCIERES	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 292	1 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	5 000
Total dépenses réelles		**12 639 821**	**12 768 794**
RECETTES REELLES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 000	2 000
73	IMPOTS ET TAXES	7 000 000	7 210 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 664 257	5 549 060
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000	18 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Total recettes réelles		**12 684 257**	**12 779 060**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

A ce stade, les **charges à caractère général** (chapitre 011) inscrites intègrent la contribution financière forfaitaire versée par la communauté d'agglomération au délégataire sans l'indexation financière (9 370 896 euros) ainsi que l'indexation financière à hauteur de 1 700 000 euros.

Une convention a été conclue entre la Région Normandie et l'Agglo du Pays de Dreux pour fixer les modalités d'organisation du transport scolaire pour les élèves transportés dans le ressort territorial de l'Agglo du Pays de Dreux et les services du réseau Nomad.
Pour assurer la continuité de service, la Région Normandie autorise les publics scolaires du ressort territorial de l'Agglo du Pays de Dreux à emprunter les lignes Nomad, et ce entre contrepartie d'un droit de charge annuel dont le montant 2026 à verser à la région Normandie est estimé à 437 244 €.

Plusieurs études seront lancées en 2025 pour un budget total de 252 000 €, portant notamment sur le développement des mobilités vertes, sur l'accessibilité et un AMO pour le futur service public de transport (renouvellement DSP).

Les **charges de personnel** (chapitre 012).
Dans le cadre de sa compétence liée au transport scolaire, l'Agglo du Pays de Dreux a mis en place un accompagnement obligatoire des élèves du primaire sur les lignes scolaire du réseau Linéad.
Pour répondre à cette obligation, les syndicats et les communes concernées mettent du personnel à disposition de l'Agglo du Pays de Dreux. Les frais des agents concernés sont remboursés par la Communauté d'agglomération au prorata du temps passé pour l'accompagnement des élèves.
De nouvelles conventions sont entrées en vigueur à la rentrée de septembre 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2028. La prise en charge de ces accompagnateurs pour l'année 2025 est estimée à 228 000€.

En ce qui concerne les **recettes réelles de fonctionnement**, celles-ci sont réparties entre le versement mobilité (environ 56% des RRF) et des participations et dotations de co-financeurs (le reste, soit 44% environ).

Les **impôts et taxes** (chapitre 73), en hausse de 3% de BP à BP, sont constitués du versement mobilité (VM), perçu par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM). Collecté par les organismes de recouvrement de la sécurité sociale (URSSAF), le versement mobilité est assis sur l'assiette déplafonnée des cotisations sociales des établissements d'au moins 11 salariés du territoire. Les effectifs des différents établissements d'un même employeur sont comptabilisés ensemble dès lors que les différents établissements sont situés sur la communauté d'agglomération. Le taux de VM appliqué en 2026 est de 1,05 %, inchangé par rapport aux exercices précédents : il s'agit du taux maximum applicable. Le versement mobilité est prévu en hausse pour 2026 afin de tenir compte des recettes constatées les années précédentes.
Le produit de cette taxe est estimé à 7,2 millions d'euros en 2026.

Les **dotations et participations** (chapitre 74) sont composées d'une subvention de la région Centre-Val-de-Loire, d'une subvention de la région Normandie ainsi que d'une participation du SMCTCEL. Le montant global des compensations financières versées par la région Centre Val de Loire devrait avoisiner les 4 100 000 euros tandis que la subvention de la région Normandie s'élève à 560 000 euros environ. La subvention du SMCTCEL, syndicat percevant le versement mobilité additionnel prélevé sur la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés situés sur les communes d'Eure-et-Loir localisées en dehors des périmètres de transport urbain, s'élève quant à elle à 400 000 euros environ en 2026. Pour permettre à l'Agglo du Pays de Dreux d'exercer pleinement sa compétence en matière de transport scolaire, une convention relative à l'exercice de la compétences transports scolaires a été signée entre les deux collectivités.

Au titre des transferts de charges, les participations des communes perçues via le budget principal sont réaffectées au budget Transport pour un montant de 310 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-243-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 390	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	154 000	194 800
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400	400
Total dépenses réelles		**164 790**	**195 200**
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 300	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 390	84 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	85 664	100 934
Total recettes réelles		**120 354**	**184 934**

Les **dépenses réelles d'investissement 2026** comprennent 195 200 euros d'investissements, dont 100 000 euros concernent les aménagements d'un pôle d'échange scolaire (gare SNCF), 42 000 euros des aménagements d'arrêts et 40 000 euros l'installation d'arceaux vélos et de stations de réparation.

Les **recettes réelles d'investissement 2026** comprennent principalement 64 000 euros de subvention du SMECTEL pour le pôle d'échange.
L'équilibre est assuré par un emprunt 100 934 euros.

***VU** le code général des collectivités territoriales ;*
***VU** les instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
***VU** la délibération n°2025-203 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026*
***VU** le projet de budget primitif 2026 du budget annexe transport avec annexe détaillée par Chapitre et par Nature.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

- 5 JAN. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le - 5 JAN. 2026

Gérard SOURISSEAU
Président

Pierre LEPORTIER
Secrétaire de séance